

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>	<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>								
Nombre de conseillers	Séance du 10 novembre 2023,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td> <td>9</td> <td>10</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	9	10	1	L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	9	10	1						
Date de convocation : 31/10/2023	<b>Présents</b> : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER.								
Date d'affichage de la délibération : 16/11/2023	<b>Elus excusés ayant donné pouvoir</b> : Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT.								
	<b>Secrétaire de séance</b> : Charline RAGEAU.								
<b><u>Délibération n°2023 11 10 09 : demande de travaux du SDIS :</u></b>									

Dans le cadre des vérifications relatives aux établissements recevant du public, le SDIS nous avait demandé de procéder à quelques modifications.

Voici la liste de ces derniers :

- Séparation entre la salle des fêtes et le meublé de tourisme le Grand Cucheron dans le cadre des Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Ablation des anciennes conduites des robinets d'incendie armés (meublés et salle polyvalente).
- Contrôle et remplacement des éclairages et des blocs de sécurité dans les meublés de tourisme et la salle polyvalente.

Dans le courrier du SDIS, une solution administrative est proposée, un déclassement de la salle polyvalente permettrait de limiter les travaux ce qui devrait répondre à la demande du SDIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la solution de « Déclassement de la salle polyvalente ». A noter que ce déclassement n'impactera pas l'usage de la salle et diminuera les coûts de travaux.
- INDIQUE que la commission travaux sera chargée d'étudier les points suivants :
  - Le passage de la porte en coupe-feu 1/2h et la cloison en coupe-feu 1h ;
  - La vérification de l'éclairage et des blocs sécurité ;
  - L'ablation des anciennes conduites incendie.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

La secrétaire de séance,

Charline RAGEAU



Le Maire,



André DAZY

